



Tel : 33 (0)1 58 36 04 30

Fax : 33 (0)1 42 94 26 92

www.bdo.fr

43-47 avenue de la Grande Armée

75116 PARIS

France

## **FDSEA DU CHER**

Association

2701, Rue d'Orléans

18230 SAINT DOULCHARD

## **RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

Exercice clos le 31 décembre 2017

Le 6 mars 2018

### **3APEXCO**

Société d'Expertise Comptable inscrite au Tableau de l'Ordre de la Région Paris\île de France

RCS Paris 511 858 433 - Siret 511 858 433 00036 - Code APE 6920Z

Société par actions simplifiée au capital de 4 849 456 €

TVA intracommunautaire FR30 511 858 433

FR64 3000 2004 4300 0037 5387 R52 - SWIFT BIC : CRLYFRPP

## **FDSEA DU CHER**

Association  
2701, Rue d'Orléans  
18230 SAINT DOULCHARD

# **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**

**Exercice clos le 31 décembre 2017**

**Le 6 mars 2018**

## **3APEXCO**

Société d'Expertise Comptable inscrite au Tableau de l'Ordre de la Région Parisienne de France  
RCS Paris 511 858 433 - Siret 511 858 433 00036 - Code APE 6920Z  
Société par actions simplifiée au capital de 4 849 456 €  
TVA intracommunautaire FR30 511 858 433  
FR64 3000 2004 4300 0037 5387 R52 - SWIFT BIC : CRLYFRPP



Tel : 33 (0)1 58 36 04 30  
Fax : 33 (0)1 42 94 26 92  
www.bdo.fr

43-47 avenue de la Grande Armée  
75116 PARIS  
France

## **FDSEA DU CHER**

**Exercice clos le 31 décembre 2017**

**Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Aux membres de l'assemblée générale,

### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la FDSEA DU CHER relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la fédération à la fin de cet exercice.

### **Fondement de l'opinion**

#### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> décembre 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

## **3APEXCO**

Société d'Expertise Comptable inscrite au Tableau de l'Ordre de la Région Paris\Ile de France  
RCS Paris 511 858 433 - Siret 511 858 433 00036 - Code APE 6920Z  
Société par actions simplifiée au capital de 4 849 456 €  
TVA intracommunautaire FR30 511 858 433  
FR64 3000 2004 4300 0037 5887 R52 - SWIFT BIC : CRLYFRPP



Tél. 33 (0)1 58 36 04 30  
Fax 33 (0)1 42 94 26 92  
www.bdo.fr

43-47 avenue de la Grande Armée  
75116 PARIS  
France

**FDSEA DU CHER**  
*Rapport du Commissaire aux comptes  
sur les comptes annuels  
Exercice clos le 31 12 17*

## **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## **Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés à l'assemblée générale**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux membres de l'assemblée générale sur la situation financière et les comptes annuels.

## **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'administration.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;



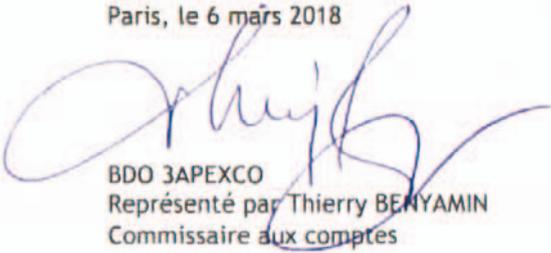
Tel : 33 (0)1 58 36 04 30  
Fax : 33 (0)1 42 94 26 92  
www.bdo.fr

43-47 avenue de la Grande Armée  
75116 PARIS  
France

**FDSEA DU CHER**  
*Rapport du Commissaire aux comptes  
sur les comptes annuels  
Exercice clos le 31 12 17*

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris, le 6 mars 2018



BDO 3APEXCO  
Représenté par Thierry BENYAMIN  
Commissaire aux comptes

## Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/17	Net au 31/12/16
<b>ACTIF</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés				
Droit au bail				
Autres immob. incorporelles / Avances et a	5 059	5 059		
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillag				
Autres immobilisations corporelles	22 599	22 599		
Immob. en cours / Avances et acomptes				
<b>Immobilisations financières</b>				
Participations et créances rattachées	6 679		6 679	6 574
TIAP & autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>34 337</b>	<b>27 658</b>	<b>6 679</b>	<b>6 574</b>
<b>Stocks</b>				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commande				
<b>Créances</b>				
Usagers et comptes rattachés	313 130	94 516	218 614	154 789
Autres créances	34 561		34 561	29 012
Divers				
Valeurs mobilières de placement	90 423		90 423	90 423
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	295 484		295 484	256 675
Charges constatées d'avance	6 780		6 780	6 141
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>740 378</b>	<b>94 516</b>	<b>645 862</b>	<b>537 040</b>
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecart de conversion - Actif				
<b>COMPTES DE RÉGULARISATION</b>				
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>774 716</b>	<b>122 174</b>	<b>652 541</b>	<b>543 614</b>

## Bilan

	Net au 31/12/17	Net au 31/12/16
<b>PASSIF</b>		
Fonds associatifs sans droit de reprise		
Ecart de réévaluation		
Réserves indisponibles		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	234 959	232 519
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>10 705</b>	<b>2 440</b>
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
<b>FONDS PROPRES</b>	<b>245 664</b>	<b>234 959</b>
Apports		
Legs et donations		
Subventions affectées		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Résultat sous contrôle		
Droit des propriétaires		
<b>AUTRES FONDS ASSOCIATIFS</b>		
Provisions pour risques	60 000	60 000
Provisions pour charges	14 042	18 462
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>74 042</b>	<b>78 462</b>
Fonds dédiés sur subventions		
Fonds dédiés sur autres ressources		
<b>FONDS DEDIES</b>		
Emprunts obligataires convertibles		
Emprunts		
Découverts et concours bancaires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
Emprunts et dettes financières diverses		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	62 588	28 672
Dettes fiscales et sociales	128 418	134 714
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	140 421	65 607
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	1 408	1 200
<b>DETTES</b>	<b>332 835</b>	<b>230 193</b>
Ecart de conversion - Passif		
<b>ECARTS DE CONVERSION</b>		
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>652 541</b>	<b>543 614</b>

## Compte de résultat

	du 01/01/17 au 31/12/17 12 mois	%	du 01/01/16 au 31/12/16 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
Ventes de marchandises	39 561	4,23	344	0,04	39 217	NS
Production vendue	878 057	93,88	948 352	98,43	-70 295	-7,41
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation	17 699	1,89	14 820	1,54	2 879	19,42
Reprises et Transferts de charge	86 357	9,23	46 831	4,86	39 526	84,40
Cotisations						
Autres produits	24		3		21	600,58
Produits d'exploitation	1 021 698	109,24	1 010 351	104,86	11 347	1,12
Achats de marchandises	38 964	4,17			38 964	
Variation de stock de marchandises						
Achats de matières premières						
Variation de stock de matières premières						
Autres achats non stockés et charges extér	311 692	33,32	332 506	34,51	-20 815	-6,26
Impôts et taxes	6 146	0,66	9 698	1,01	-3 553	-36,63
Salaires et Traitements	429 648	45,94	433 129	44,95	-3 482	-0,80
Charges sociales	160 871	17,20	165 547	17,18	-4 676	-2,82
Amortissements et provisions	67 247	7,19	78 579	8,16	-11 332	-14,42
Autres charges	1 709	0,18	71	0,01	1 638	NS
Charges d'exploitation	1 016 276	108,66	1 019 531	105,81	-3 254	-0,32
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>5 422</b>	<b>0,58</b>	<b>-9 180</b>	<b>-0,95</b>	<b>14 602</b>	<b>-159,06</b>
Opérations faites en commun						
Produits financiers	5 231	0,56	6 682	0,69	-1 452	-21,72
Charges financières						
Résultat financier	5 231	0,56	6 682	0,69	-1 452	-21,72
<b>RESULTAT COURANT</b>	<b>10 652</b>	<b>1,14</b>	<b>-2 498</b>	<b>-0,26</b>	<b>13 150</b>	<b>-526,44</b>
Produits exceptionnels	54	0,01	4 939	0,51	-4 885	-98,91
Charges exceptionnelles	1		1			-43,75
Résultat exceptionnel	53	0,01	4 938	0,51	-4 885	-98,92
Impôts sur les bénéfices						
Report des ressources non utilisées						
Engagements à réaliser						
<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>	<b>10 705</b>	<b>1,14</b>	<b>2 440</b>	<b>0,25</b>	<b>8 265</b>	<b>338,73</b>

**COMPTES ANNUELS**

**2017**

Période du 01/01/2017 au 31/12/2017

**Annexe**

**COGEP** 

## Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : FDSEA DU CHER

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2017, dont le total est de 652 541 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un excédent de 10 705 euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2017 au 31/12/2017.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés par les dirigeants de l'association.

### Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2017 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

### Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

#### Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- \* Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- \* Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- \* Matériel informatique : 3 ans
- \* Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

## Règles et méthodes comptables

### Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

### Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

### Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

### Engagement de retraite

La convention collective de l'association prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

### Crédit d'impôt compétitivité et emploi

## Notes sur le bilan

## Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	5 059			5 059
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>5 059</b>			<b>5 059</b>
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	2 577			2 577
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	20 022			20 022
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>22 599</b>			<b>22 599</b>
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	6 574			6 679
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières				
<b>Immobilisations financières</b>	<b>6 574</b>			<b>6 679</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>34 232</b>			<b>34 337</b>

## Notes sur le bilan

### Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	5 059			5 059
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>5 059</b>			<b>5 059</b>
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	2 577			2 577
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	20 022			20 022
- Emballages récupérables et divers				
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>22 599</b>			<b>22 599</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>27 658</b>			<b>27 658</b>

## Notes sur le bilan

## Actif circulant

## Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 354 471 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
<b>Créances de l'actif immobilisé :</b>			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
<b>Créances de l'actif circulant :</b>			
Créances Clients et Comptes rattachés	313 130	313 130	
Autres	34 561	34 561	
Charges constatées d'avance	6 780	6 780	
<b>Total</b>	<b>354 471</b>	<b>354 471</b>	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

## Produits à recevoir

	Montant
CLIENTS - FACTURES À ÉTABLIR	194 475
FOURNISSEURS - RRR À OBTENIR	4 950
ETAT PRDT A RECEVOIR	4 780
DIVERS - PRODUITS À RECEVOIR	9 847
INTÉRÊTS COURUS S/OBLIGATIONS	538
BANQUE - INTÉRÊTS COURUS À RECEVOIR	420
<b>Total</b>	<b>215 011</b>

## Notes sur le bilan

## Provisions

## Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges	60 000				60 000
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires	18 462				14 042
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales					
sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges					
<b>Total</b>	<b>78 462</b>				<b>74 042</b>
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation			4 420		
Financières					
Exceptionnelles					

## Notes sur le bilan

## Dettes

## Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 332 835 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	62 588	62 588		
Dettes fiscales et sociales	128 418	128 418		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	140 421	140 421		
Produits constatés d'avance	1 408	1 408		
<b>Total</b>	<b>332 835</b>	<b>332 835</b>		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés				

## Charges à payer

	Montant
FOURNISSEURS - FACT. NON PARVENUES	11 011
DETTES PROVIS. PR CONGÉS À PAYER	19 208
CS S/CONGES A PAYER	10 162
CHARGES SOCIALES - CHARGES À PAYER	4 374
CLIENTS - RRR À ACCORDER	61 410
DIVERS - CHARGES À PAYER	15 592
<b>Total</b>	<b>121 757</b>

## Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTATÉES D AVANCE	6 780		
<b>Total</b>	<b>6 780</b>		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
PRODUITS CONSTATÉS D AVANCE	1 408		
<b>Total</b>	<b>1 408</b>		

## Notes sur le compte de résultat

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

**Commissaire aux comptes Titulaire**

Honoraire de certification des comptes : 3 242 euros

Honoraire des autres services : 0 euros

## Autres informations

### Engagements de retraite

Aucun engagement n'a été valorisé en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées.

- Part des engagements qui ont fait l'objet de provisions : 14 042 euros

### Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière de reconstitution du fonds de roulement.

## **FDSEA DU CHER**

Association  
2701, Rue d'Orléans  
18230 SAINT DOULCHARD

# **RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

Exercice clos le 31 décembre 2017

Le 6 mars 2018

## **3APEXCO**

Société d'Expertise Comptable inscrite au Tableau de l'Ordre de la Région Paris\Ile de France

RCS Paris 511 858 433 - Siret 511 858 433 00036 - Code APE 6920Z

Société par actions simplifiée au capital de 4 849 456 €

TVA intracommunautaire FR30 511 858 433

FR64 3000 2004 4300 0037 5387 R52 - SWIFT BIC : CRLYFAPP

## FDSEA DU CHER

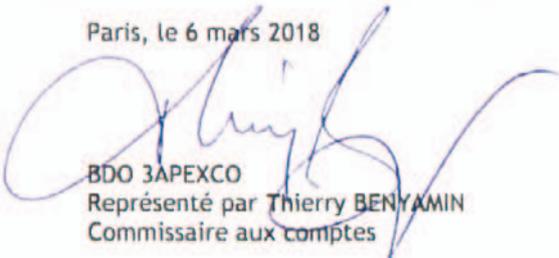
Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées  
Assemblée générale du 16 mars 2018

Aux membres de l'assemblée générale de l'association

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Association, nous devons vous présenter un rapport sur les conventions réglementées dont nous avons été avisés. Il n'entre pas dans notre mission de rechercher l'existence éventuelle de telles conventions.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention visée à l'article L 612-5 du code de commerce.

Paris, le 6 mars 2018



BDO 3APEXCO  
Représenté par Thierry BENYAMIN  
Commissaire aux comptes

### 3APEXCO

Société d'Expertise Comptable inscrite au Tableau de l'Ordre de la Région Paris/Ile de France  
RCS Paris 511 858 433 - Siret 511 858 433 0003G - Code APE 6920Z  
Société par actions simplifiée au capital de 4 849 456 €  
TVA intracommunautaire FR30 511 858 433  
FR64 3000 2004 4300 0037 5387 852 - SWIFT BIC : CRLYFRPP